

Appendice 1

Résumé du rapport du programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour 2023 (Soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre du ROP-Transbordement)

1. Introduction

En 2006 l'ICCAT a adopté la [Rec. 06-11](#), récemment été actualisée par la [Rec. 21-15](#) en vue d'établir un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des États membres en ce qui concerne le blanchiment des prises illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) de thons en effectuant un suivi des transbordements en mer réalisés par les grands palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La [Rec.21-15](#) stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturés en association avec ces espèces dans la zone de la Convention doivent être transbordés dans un port. Toutefois, les transbordements en mer peuvent être autorisés par les Parties contractantes sous réserve que le navire de transport (CV) soit équipé de VMS et ait à bord un observateur formé de l'ICCAT pour surveiller le processus.

2. Déploiements

Ce rapport présente un résumé de la 17^{ème} année du ROP, couvrant les transbordements qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il couvre les transbordements dans le cadre des déploiements 275/22 à 288/23. Les chiffres comprennent tous les déploiements, transbordements de navires, poissons transbordés et PNC déclarées au cours de cette période.

2.1 Résumé des déploiements

Au total, 346 transbordements en mer ont eu lieu au cours de 13 marées et ont tous été surveillés, représentant 734 jours en mer avec une durée moyenne des déploiements de 56 jours. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 23.281,739 t. Le **tableau 1** inclut un résumé des chiffres clés de tous les déploiements.

Sur les 346 transbordements, 49,1% provenaient de navires sous pavillon du Taipei chinois, 28,6% de navires sous pavillon japonais, 21,7% de navires sous pavillon chinois et 0,6% de navires sous pavillon coréen (**figure 1**). La **figure 2** illustre l'emplacement des transbordements réalisés par les navires dans le cadre du ROP. Les transbordements étaient principalement situés dans l'Atlantique central le long de l'équateur, dont un grand nombre autour de la ZEE de l'île de l'Ascension, et se répartissaient tout au long de la côte occidentale de l'Afrique.

Tableau 1. Résumé des déploiements 275/22 – 288/23 et du poids des poissons transbordés en 2023.

<i>N°</i>	<i>Nom du navire</i>	<i>Nom de l'observateur</i>	<i>Date d'embarquement</i>	<i>Date de débarquement</i>	<i>Port d'embarquement</i>	<i>Port de débarquement</i>	<i>Jours</i>	<i>Nbr de transb. en mer</i>	<i>Observé</i>	<i>Déclaré</i>
275	Chitose	Llewellyn Lewis	02/12/2022	29/01/2023	Le Cap	Cristobal	59	10	507,29	518,03
276	Harima	Anthony Donnelly	04/01/2023	27/02/2023	Le Cap	Balboa	55	47	2650,03	2712,80
277	Meita Maru	Oguzhan Ayaz	25/12/2022	01/02/2023	Walvis Bay	IOTC Cross Over	39	9	531,49	526,79
278	Taisei Maru No.15	Martin Emanuel	24/12/2022	15/02/2023	Le Cap	IOTC Cross Over	54	43	2502,26	2435,61
279	Ibuki	Ugur Kaplama	13/02/2023	05/05/2023	Le Cap	Singapour	82	44	3339,43	3418,59
280	Tuna Queen	Rauf Berkay Eryericer	11/03/2023	25/04/2023	Panama City	Cristobal	46	25	2270,68	2334,48
281	Yachiyo	Hentie Heynes	23/03/2023	30/05/2023	Le Cap	Cristobal	69	49	3291,12	3322,25
282	Taisei Maru No.24	Tony Dimitrov	19/05/2023	02/08/2023	Le Cap	Singapour	76	38	3122,54	3077,10
283	Chikuma	Devon Clive Hunt	06/08/2023	30/09/2023	Le Cap	Cristobal	56	27	1837,68	1859,86
284	Taisei Maru No.15	Sami Yildiz	23/07/2023	20/09/2023	Le Cap	IOTC Cross Over	60	30	1794,33	1755,86
285	Meita Maru	Hentie Heynes	14/08/2023	23/09/2023	Le Cap	Singapour	41	4	709,08	741,65
286	Genta Maru	Rauf Berkay Eryericer	13/09/2023	15/10/2023	Le Cap	Valleta	33	14	352,33	361,48
288	Yachiyo	Eva María Cejuela	10/12/2023	11/02/2024	Valleta	Singapour	64	6	373,48	370,85

*Certains déploiements ont commencé avant ou se sont terminés après 2023, mais les chiffres indiqués ici ne sont représentatifs que des transbordements qui ont eu lieu au cours de cette période de déclaration.

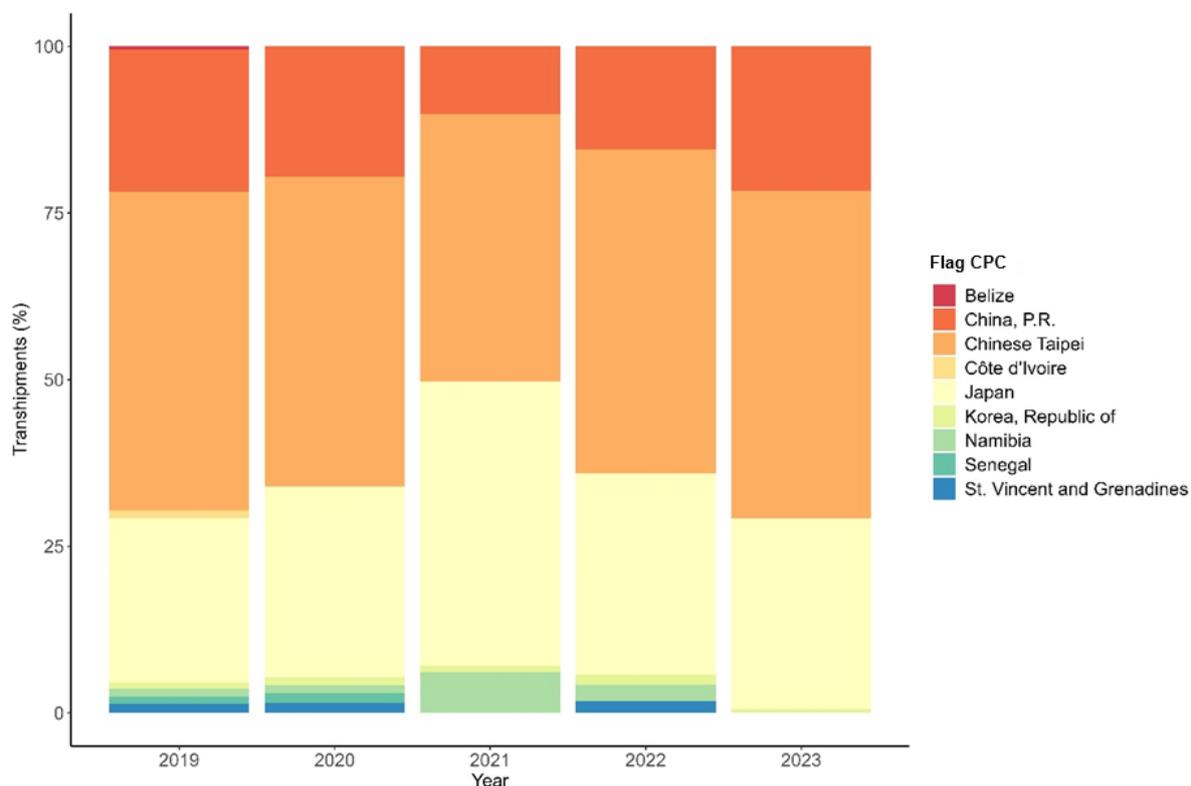


Figure 1. Pourcentage de transbordements en 2023 par rapport aux 4 années précédentes par État du pavillon des grands palangriers pélagiques (LSPLV).

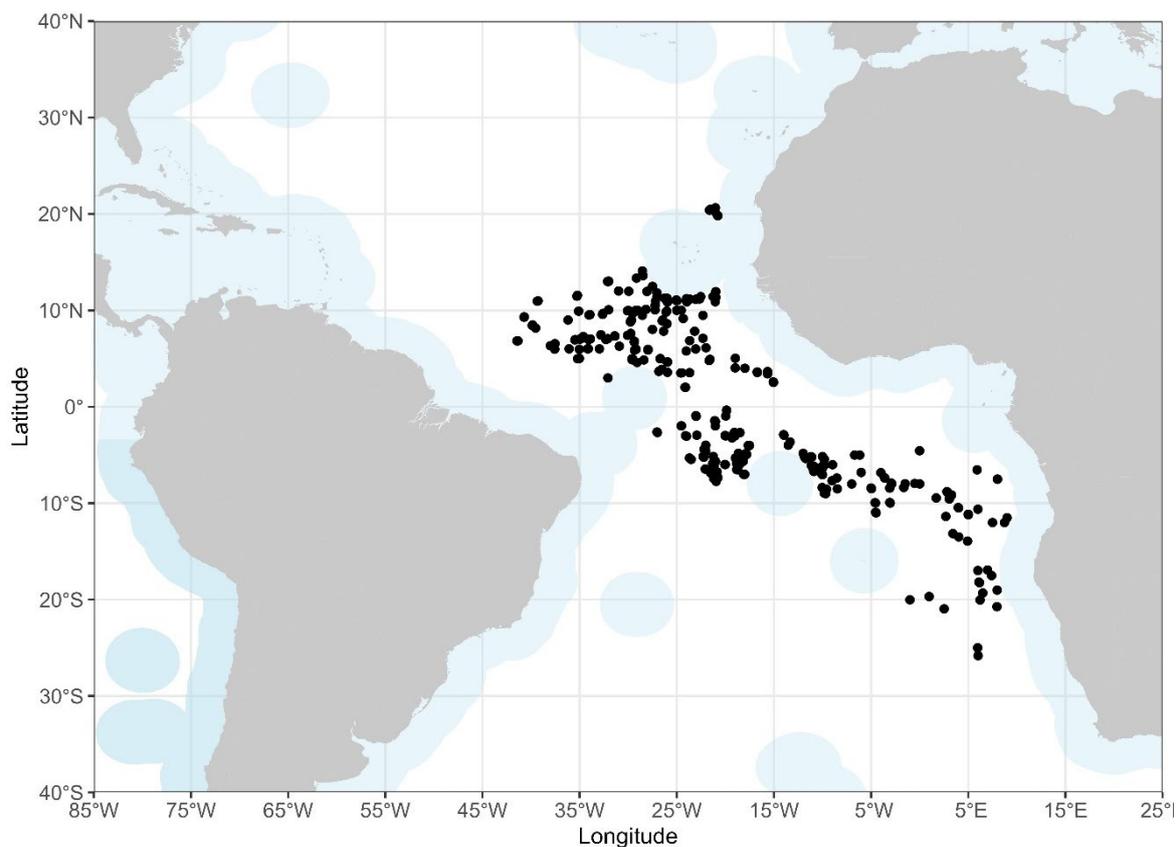


Figure 2. Emplacements des transbordements en 2023.

Un résumé du nombre de déploiements du ROP par mois pour 2023 est indiqué à la **figure 3**. La **figure 4** indique le nombre de transbordements et le poids total transbordé chaque mois. La **figure 5**, la **figure 6** et la **figure 7** illustrent la durée des transbordements, la quantité de produits transférés et le rythme des produits transbordés par heure, respectivement, qui restent similaires aux années précédentes.

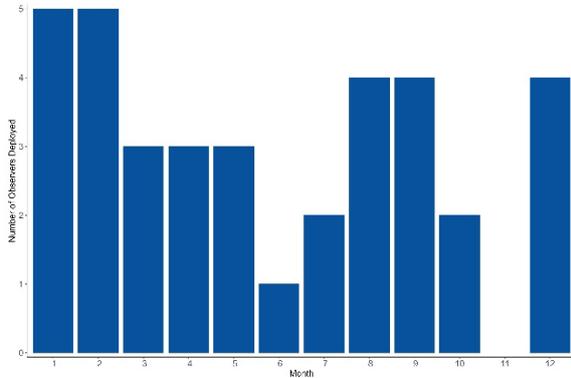


Figure 3. Nombre d'observateurs déployés par mois.

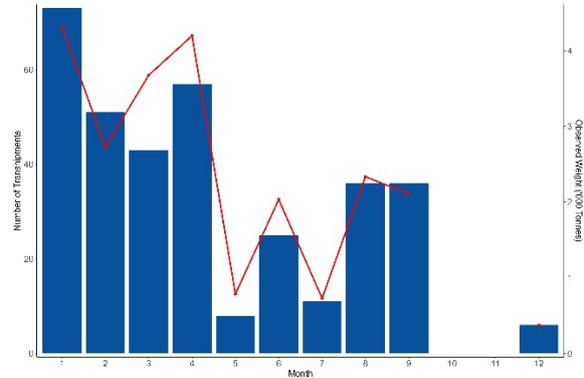


Figure 4. Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.

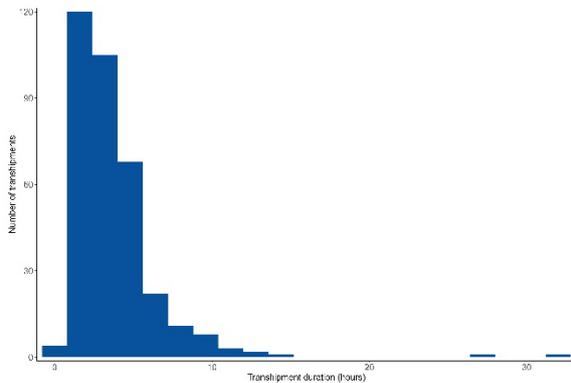


Figure 5. Durée des transbordements (heures).

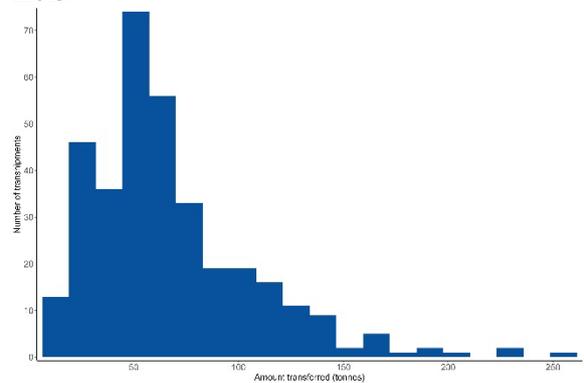


Figure 6 Quantités transférées par transbordement (tonnes).

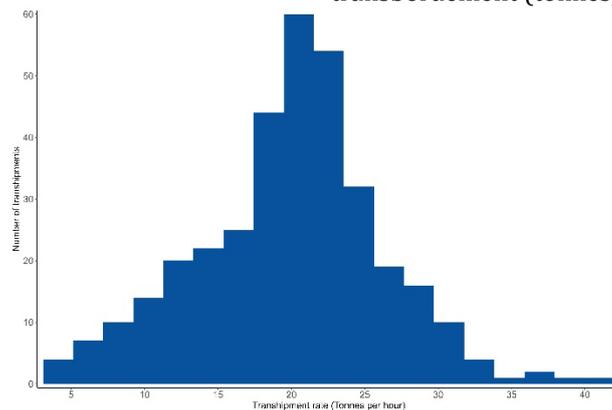


Figure 7. Rythme des produits transbordés.

2.2 Transbordements au sein des ZEE

Aucun transbordement au sein des ZEE n'a été constaté.

Procédures et logistique

La procédure de demande de déploiements est restée la même que celle décrite par le consortium dans les examens annuels du ROP de l'ICCAT.

Au cours de la période couverte par ce rapport, trois navires sont passés de l'océan Atlantique à l'océan Indien dans le cadre d'un déploiement de la CTOI sans faire d'arrêt dans un port de l'Atlantique au préalable. Aucun navire n'a quitté la zone de la CTOI.

3. Identification des espèces

Les méthodes utilisées par les observateurs pour l'identification des espèces et les procédures de déclaration sont restées les mêmes et sont détaillées dans les rapports précédents (ICCAT 2011).

4. Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption, le 1^{er} janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture (CMF) qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du sud a été transbordé en trois occasions au cours de trois déploiements, avec un total de 183,752 t observé (**tableau 2**). Les observateurs préparent un rapport séparé pour la CCSBT concernant toutes les sorties dans le cadre desquelles des spécimens de thon rouge du sud ont été transbordés.

Tableau 2. Transbordements de thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) en 2023.

N°	Navire de transport	N° navire de transport ICCAT	Nbr de transb. en mer	Date	Poids obs.	Nbr de poissons
282	Taisei Maru No.24	AT000JPN00571	30	29/06/2023	72,72	1484
284	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	28	09/09/2023	42,98	885
285	Meita Maru	AT000PAN00316	2	25/08/2023	68,06	1615

5. Transbordements de poissons au port

En 2022, les observateurs du ROP ont commencé à surveiller le déchargement des produits des navires transporteurs à la fin de chaque sortie, dans la mesure du possible. Comme le précise la Recommandation 21-15, appendice 2, paragraphe 6.2 I, les observateurs doivent :

« ...observer et estimer les quantités de produits par espèces lors du déchargement au port où l'observateur est débarqué afin de vérifier que ces quantités coïncident avec les quantités reçues pendant les opérations de transbordement en mer. »

Il a été convenu que l'observateur surveillerait les transbordements dans le port si le navire devait décharger là où il était prévu de le faire et que l'observateur ne devrait pas être retardé pour débarquer et rentrer chez lui afin de surveiller le déchargement. Il a été reconnu qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'un moyen valable de vérifier ce que le navire a reçu lors des transbordements en mer. Il s'est avéré difficile de planifier à l'avance car le lieu de déchargement n'est pas mentionné dans la demande, contrairement aux transbordements en mer. Par conséquent, un seul déchargement au Cap, de 381 t d'appâts, a été contrôlé en 2023.

Les observateurs ont surveillé les transbordements dans le port entre les navires. Cette étape se situe normalement à mi-parcours du déploiement ; les transbordements sont indiqués au **tableau 3**.

Tableau 3. Transbordements dans un port.

<i>Port</i>	<i>Nom du navire transporteur</i>	<i>Pavillon du navire transporteur</i>	<i>Nbr de transb. en mer</i>
Le Cap	Meita Maru	Panama	2
Porto Grande St Vincent	Chitose	Singapour	13
Porto Grande St Vincent	Taisei Maru No.15	Japon	3
St Vincent	Harima	Panama	4
St Vincent	Yachiyo	Panama	1
Sao Vicente	Meita Maru	Panama	5

6. Estimation des poids

La méthodologie utilisée par les observateurs pour estimer les poids des transbordements reste la même que celle précédemment décrite par le consortium (ICCAT 2011).

7. Formation des observateurs

Il y a actuellement 52 observateurs du ROP de l'ICCAT en activité, même s'ils ne sont pas tous disponibles en continu en raison d'autres engagements. Compte tenu de la rotation naturelle du personnel, il est important de maintenir une formation régulière. Huit observateurs ont été formés en 2023 (**tableau 4**).

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes sont disponibles pour travailler pour les trois ORGP. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données. Cela permet aussi aux observateurs de rester sur le navire s'il traverse les zones des ORGP afin d'économiser les coûts de déploiement.

Afin de refléter cet accord, les observateurs se voient attribuer un numéro d'observateurs unique et une carte d'identification qui est valide pour l'ensemble des trois ORGP.

Tableau 4. Formation au transbordement du ROP réalisée en 2023.

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>Lieu de la formation</i>
Nicholas Van Tol	Le Cap, Afrique du Sud
John Simons	Le Cap, Afrique du Sud
Marijana Dokoza	Split, Croatie
Ivan Karužić	Split, Croatie
Jon Ander Marin Estevez	Split, Croatie
Anita Vidovic	Split, Croatie
Marcelo Alexandre Vieira Traquina	Split, Croatie
Mladen Višić	Split, Croatie

8. Bases de données du Programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient jusqu'à la fin de 2023 les données de 7.829 transbordements.

À la demande de l'ICCAT, les développements continus de la base de données au cours de l'année dernière ont inclus la saisie des données relatives aux tâches de surveillance supplémentaires décrites dans la Recommandation 21-15.

9. Non-applications potentielles (PNC)

Depuis 2012, l'ICCAT exige que des observateurs soient embarqués à bord de LSPLV afin de contrôler les navires par rapport à diverses recommandations de l'ICCAT. L'observateur soumet alors toute non-application potentielle (PNC) à l'État du pavillon par l'intermédiaire du consortium. L'État du pavillon a ensuite la possibilité d'y répondre. Les codes et descriptions des PNC sont résumés à la **pièce jointe 1**.

Depuis l'entrée en vigueur de la Recommandation, 1041 PNC ont été déclarées par des observateurs au cours de 102 déploiements. Celles-ci sont illustrées à la **figure 8**. Cela montre une forte baisse des PNC depuis 2014 bien que ces dernières années le nombre de PNC ait été biaisé en raison du COVID. Six PNC ont été émises en 2023 (**tableau 5**) même si, en raison d'une erreur interne, trois des PNC n'ont pas été signalées à l'État du pavillon lors de leur émission et aucune réponse n'a donc été reçue. Les États du pavillon qui ont été notifiés ont réagi en conséquence.

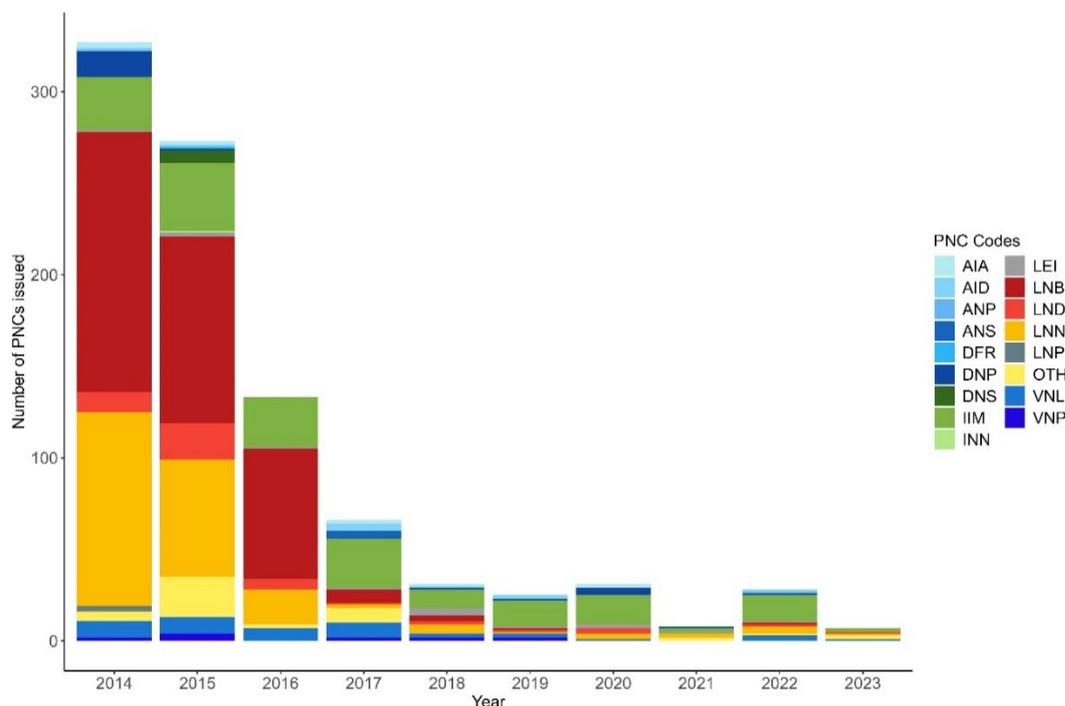


Figure 8. Nombre et proportion de PNC émises depuis leur mise en place

Tableau 5. PNC émises en 2023.

Dép. N°	N° de transb. en mer	Nom du navire transporteur	Nom du LSPLV	Code PNC
281	12	Yachiyo	Hung Chuan Fa	Marquage affiché de la façon incorrecte
281	17	Yachiyo	Lu Qing Yuan Yu 027	Feuilles du carnet de pêche non numérotées
278	11	Taisei Maru No.15	LIAO YUAN YU 99	Le NRN sur l'AFT ne correspond pas aux registres de l'ICCAT
278	26	Taisei Maru No.15	Koei Maru No.6	Carnet de pêche non mis à jour
279	41	Ibuki	Chokyu Maru No. 11	Marquage affiché de la façon incorrecte
280	3	Tuna Queen	Chokyu Maru No. 12	Pas de voyant lumineux visible sur l'unité de VMS

10. Impact de la pandémie de Coronavirus sur le programme

Alors que la pandémie de Coronavirus a continué à poser divers problèmes pour le consortium, les opérations sont largement revenues à la normale. Les exigences de quarantaine et la plupart des restrictions de voyage liées au Covid ont été levées. Il est toujours exigé que tous les observateurs du ROP soient entièrement vaccinés avant d'être déployés et les embarquements complets sur les LSPLV ont repris cette année.

11. Conclusions et recommandations

Comme le souligne la section 5, le suivi des déchargements dans les ports continue de poser problème. Nous recommandons que les navires indiquent où et quand ils prévoient de procéder à des débarquements au début de la sortie, dans le cadre de la procédure de notification, afin que tout contrôle puisse être planifié de manière plus efficace.

Il est encourageant de constater que le nombre de PNC émises a continué à diminuer depuis l'introduction des inspections de navires, avec seulement 6 PNC signalées en 2023, contre 27 PNC signalées en 2022 et 329 PNC signalées en 2014, les améliorations les plus importantes ayant été réalisées dans le domaine de la conformité des carnets de pêche. Il est à noter qu'au début des inspections, de nombreux carnets de pêche n'étaient pas reliés ou étaient mal numérotés. La qualité des carnets de pêche présentés s'est considérablement améliorée. Le consortium souhaite remercier les CPC pour leur prompt réponse à toutes les PNC signalées.

Descriptions et codes des cas de non-application potentielle

<i>PNC</i>	<i>Code</i>
Généralités	
Observateur empêché d'exercer ses tâches à bord du LSPLV	GLV
Document / Vérification	
Déclaration de transbordement non complétée	DTD
Transbordement dans une ZEE sans l'autorisation de l'État côtier	DEZ
Transbordement non-documenté de poissons reçus par le LSPLV	DFR
Autorisation préalable de transbordement non présentée à l'observateur par le LSPLV	DNP
Autorisation préalable de transbordement non conforme à celle de l'État du pavillon	DNS
VMS	
Aucun VMS présenté à l'observateur à bord du LSPLV	VNP
Pas de voyant lumineux visible sur l'unité de VMS	VNL
ATF	
Aucune autorisation de pêche présentée à l'observateur par le LSPLV	ANP
Autorisation de pêche non conforme à celle de l'État du pavillon	ANS
Dates de l'autorisation de pêche non valides	AID
Autorisation de pêche non valide pour la zone ICCAT	AIA
Carnet de pêche	
Aucun carnet de pêche présenté à l'observateur par le LSPLV	LNP
Entrées du carnet de pêche incorrectes	LEI
Carnet de pêche non relié	LNB
Feuilles du carnet de pêche non numérotées	LNN
Carnet de pêche non mis à jour	LND
Identification	
Navire sans numéro ICCAT participant à des opérations de transbordement	INN
Marquage du LSPLV pas affiché de la façon correcte	IIM
CCSBT	
Aucun document de captures de la CCSBT présenté pour le SBT	CND
SBT pas individuellement marqués	CNT
Autres	
Autre cas non couvert ailleurs	OTH